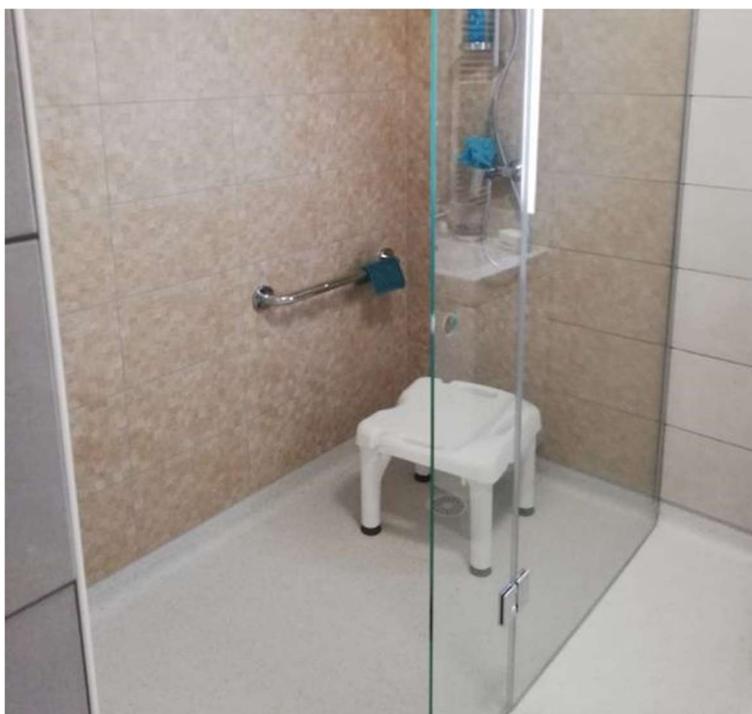


# APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Numéro de référence CSTB : 3105\_V1

*ATEx de cas a*

**Validité du 10/11/2022 au 10/11/2024**



Copyright : Société GERFLOR

---

L'Appréciation Technique d'expérimentation (ATEx) est une simple opinion à dire d'experts, formulée en l'état des connaissances, sur la base d'un dossier technique produit par le demandeur. (art. 24)

---

**A LA DEMANDE DE :**  
**GERFLOR**  
**43 Boulevard Garibaldi**  
**69170 TARARE**

*Trame\_ATEx\_cas\_A\_REV1\_21062018*

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3105\_V1

Note Liminaire : La présente Appréciation annule et remplace l'ATEX 2687\_V3 visant la même technique, sans modification des composants ni de la mise en œuvre du système. Elle porte essentiellement sur la solution de traitement d'étanchéité à l'eau, au droit de la jonction entre l'ouvrage de revêtement de sol en PVC et l'ouvrage de carrelage mural, du système TARADOUCHE HYBRIDE en locaux classés, en fonction de la nature des supports, au plus U4 P3 E3 C2 et au plus EB+ Collectifs, en dérogation de l'Avis Technique 12/12-1629\_V5 « SYSTEME TARADOUCHE.

Les locaux avec joints de dilatation sont exclus.

Les supports à base de bois ne sont pas visés ; il s'agit d'une évolution du domaine d'emploi accepté par rapport à l'ATEX 2687\_V3.

Selon l'avis du Comité d'Experts en date du 10/11/2022, le demandeur ayant été entendu, la demande d'ATEX ci-dessous définie :

- demandeur : Société GERFLOR, 43 Boulevard Garibaldi, 69170 TARARE
- technique objet de l'expérimentation : Procédé de revêtement de sol et mur TARADOUCHE HYBRIDE destiné aux pièces humides avec siphon, associant un revêtement de sol PVC et un revêtement mural en carreaux céramiques, et visant particulièrement la jonction avec continuité d'étanchéité entre les deux ouvrages de revêtements. Il associe :
  - Un des revêtements de sol en PVC de la gamme GERFLOR tels que décrits et mis en œuvre dans l'Avis Technique 12/12-1629\_V5 « SYSTEME TARADOUCHE » ;
  - Le procédé d'étanchéité liquide sous carrelage prêt à l'emploi « MAPELASTIC AQUADEFENSE de la Sté. MAPEI ;
  - Un ouvrage de carrelage tel que décrit et mis en œuvre dans la norme NF DTU 52.2 Partie 1-1-1 pour les murs intérieurs ;
  - Un profilé de finition de la gamme SCHLÜTER JOLLY ou SCHIENE ainsi que les accessoires, produits et matériaux de mise en œuvre associés décrits dans le dossier technique.

Cette technique est définie dans le dossier enregistré au CSTB sous le numéro ATEX 3105\_V1 et résumé dans la fiche sommaire d'identification ci-annexée,

donne lieu à une :

### **APPRECIATION TECHNIQUE FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION**

Remarque importante : Le caractère favorable de cette appréciation ne vaut que pour une durée limitée au **10/11/2024**, et est subordonné à la mise en application de l'ensemble des recommandations formulées au § 4.

Cette Appréciation, QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE au sens de l'Arrêté du 21 mars 2012, découle des considérations suivantes :

#### 1°) Sécurité

##### 1.1 – Stabilité des ouvrages

La stabilité des supports en sol et en mur étant supposée vérifiée par ailleurs, le système de revêtement mixte TARADOUCHE HYBRIDE et sa technique de jonction entre carrelage mural et revêtement de sol PVC n'a pas d'incidence sur la stabilité des ouvrages.

##### 1.2 – Sécurité des intervenants

- Sécurité des ouvriers

La manutention et la mise en œuvre des produits font appel à des techniques qui n'entraînent pas de risque particulier sous réserve du respect des réglementations en vigueur ainsi que des éventuelles précautions d'emploi et du port d'EPI adaptés indiqués dans les Fiches de Données de Sécurité.

- Sécurité des usagers

Les revêtements de sol PVC TARALAY SECURITÉ SD, ELEGANCE SD et TARALAY ULTRA+ SD font l'objet de rapports d'essais de résistance à la glissance au plan incliné pieds nus en présence d'eau avec résultat d'angle  $\geq 12^\circ$ , équivalent à un classement PN12 selon la norme NF P 05-011 (cf. Avis Technique 12/12-1629\_V5 « SYSTEME TARADOUCHE »). Au regard des locaux visés et du type de revêtement, la sécurité des usagers paraît pouvoir être normalement assurée sous réserve du respect des conditions d'entretien prescrites pour le sol et les dispositifs d'évacuation, de manière à assurer une évacuation efficace des eaux et maintenir la performance de résistance à la glissance dans le temps.

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3105\_V1

### 1.3 – Sécurité en cas d'incendie

De par sa nature, l'ouvrage de carrelage mural n'introduit pas de limite d'emploi particulière en termes de sécurité en cas d'incendie.

Par ailleurs, le procédé MAPELASTIC AQUADEFENSE n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

Les revêtements de sol PVC visés TARALAY SECURITÉ SD, ELEGANCE SD et TARALAY ULTRA+ SD font l'objet de rapports de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classements B<sub>fl</sub>-s1 ou C<sub>fl</sub>-s1 selon le produit, valables en pose collée selon le cas sur support classé A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> ou sur panneaux de particules de bois non ignifugés de classe C<sub>fl</sub>-s1 et de masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  (cf. Avis Technique 12/12-1629\_V5 « SYSTEME TARADOUCHE »).

### 2°) Faisabilité

#### 2.1 – Production

La fabrication des revêtements de sol PVC relève d'un processus industriel maîtrisé et suivi, les produits bénéficiant d'un certificat QB-UPEC pour le domaine d'emploi visé. Les colles et autres matériaux de mise en œuvre associés font l'objet de contrôles en production de la part des fabricants.

Les techniques de production et les contrôles effectués par le fabricant du procédé MAPELASTIC AQUADEFENSE et des produits associés de mise en œuvre des carrelages permettent de garantir une constance de la qualité du produit délivré.

Les types de carreaux céramiques ou analogues visés relèvent d'un processus de fabrication industrialisé avec contrôles réalisés selon les exigences de la norme harmonisée NF EN 14411.

Les autres matériaux ou produits de mise en œuvre connexes font l'objet de contrôles en usine effectués par les fabricants.

En conséquence, la constance de qualité des composants du système TARADOUCHE HYBRIDE apparaît pouvoir être assurée de façon satisfaisante.

#### 2.2 – Mise en œuvre

La mise en œuvre ne présente pas de difficulté particulière en partie courante des ouvrages de sol et de mur pris séparément sous réserve de l'intervention d'entreprises spécialisées chacune dans son domaine (ou ayant la double-compétence), et du respect des dispositions précisées dans les documents ou référentiels qui s'appliquent : Dossier Technique, Avis Technique SYSTEME TARADOUCHE, cahier des charges de mise en œuvre du MAPELASTIC AQUADEFENSE et NF DTU 52.2 P 1-1-1. Le carrelage mural doit être réalisé sur la totalité du local sur support neuf ou réhabilité à neuf, et un soin particulier doit être apporté à la préparation des supports et au respect de la consommation de MAPELASTIC AQUADEFENSE.

Les entreprises doivent cependant être averties et formées aux particularités de traitement du recouvrement de la remontée en plinthe du revêtement de sol par le carrelage mural (réception et préparation de la remontée, application du procédé MAPELASTIC AQUADEFENSE avec sa bande de renfort, pose du carrelage avec le profilé de finition) qui nécessitent une attention et un soin particuliers en vue d'assurer la pérennité de l'étanchéité au droit de ce point singulier ; en conséquence une exécution au travers d'un marché à lot unique est attendue dans le cas de l'intervention d'une entreprise différente pour chaque ouvrage. De plus, il convient d'éviter au maximum la présence de joints de carrelage sur la zone de recouvrement du PVC.

Par ailleurs, le cas échéant, une attention particulière doit être apportée au positionnement des fixations et évacuation des cuvettes WC suspendues afin de ne pas venir fragiliser la zone de raccord entre remontée en plinthe du revêtement de sol et bande de renfort MAPEBAND PE 120.

#### 2.3 – Assistance technique

La Sté. GERFLOR organise des stages de formation théorique et pratique à la mise en œuvre du revêtement de sol PVC dans le cadre du SYSTEME TARADOUCHE sous Avis Technique ; elle est également en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire du lot revêtement de sol en vue de l'assister au démarrage du chantier. La Sté. MAPEI est également en mesure de fournir une assistance technique sur demande pour la mise en œuvre de l'ouvrage de carrelage et du procédé MAPELASTIC AQUADEFENSE. Cependant, dans le cas du procédé TARADOUCHE HYBRIDE, une assistance technique conjointe de la part de GERFLOR et de MAPEI apparaît nécessaire a minima lors du démarrage des tous premiers chantiers, notamment en ce qui concerne les dispositions particulières d'application du procédé MAPELASTIC AQUADEFENSE au droit de la jonction carrelage/remontée en plinthe du revêtement de sol PVC.

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3105\_V1

### 3°) Risques de désordres

Au regard des éléments du dossier, les risques de désordres paraissent limités aux cas suivants :

- Infiltration d'humidité par capillarité au droit de la première rangée de carreaux en cas de défaut de jointoiement, et pouvant à terme se propager dans le mortier-colle et affecter le support mural en cas de non-application du procédé MAPELASTIC AQUADEFENSE sur la totalité de la paroi dans l'emprise de l'espace douche ;
- Infiltration d'humidité dans le support mural et risque à terme de décollement de la remontée en plinthe en cas :
  - de défaut de continuité du SPEC consécutif à des percements en phase de pose de la première ou deuxième rangée du carrelage, et qui ne seraient pas retraités dans les règles de l'art ;
  - de percement pour la fixation ou l'évacuation des équipements sanitaires muraux (cuvette WC, lavabo...) sans traitement spécifique de continuité d'étanchéité avec le SPEC ;
- Défaut localisé de tenue de la bande de renfort noyée dans la résine du SPEC en cas de percement ou de découpe de la partie supérieure de cette bande pour réaliser le passage des fixations ou de l'évacuation de la cuvette WC suspendue ;
- Difficultés de mise en œuvre du procédé MAPELASTIC AQUADEFENSE et du carrelage mural pouvant à terme conduire à des désordres au droit de la jonction mur/sol en cas d'absence de formation spécifique des intervenants et de coordination en phase chantier entre le solier et le carreleur, ou de défaut ou de non-respect du PAQ d'exécution de l'ouvrage complet, ou encore d'absence de réception dans les règles de l'ouvrage de revêtement de sol PVC et de la remontée en plinthe.

### 4°) Recommandations

Les recommandations sont les suivantes :

- La paroi dans la zone d'emprise de la douche ou soumise à ruissellement d'eau devra être intégralement traitée au MAPELASTIC AQUADEFENSE (Cf. NF DTU 52.2 P1-1-4 (partie SPEC) et « Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut ») et la jonction entre les deux revêtements devra être préalablement traitée au MAPELASTIC AQUADEFENSE sur l'intégralité de la périphérie de la salle d'eau ;
- La finition de la première rangée de carreaux en recouvrement de la remontée en plinthe est réalisée exclusivement à l'aide d'un des profilés métalliques prescrits ; celui-ci ne devra en aucun cas être directement fixé mécaniquement sur le support. Dans le cas où des percements du SPEC seraient nécessaires pour le maintien provisoire du profilé métallique, la continuité du SPEC devra être intégralement reconstituée par ré-application du produit avant pose des carreaux et tout percement ou altération de la bande de renfort MAPEBAND PE 120 doit être proscrit ;
- La Sté GERFLOR devra prévoir un traitement adapté au droit des percements pour la fixation ou les évacuations des équipements sanitaires muraux en vue d'assurer la continuité d'étanchéité avec le SPEC ; ce traitement devra être rigoureusement respecté ;
- La Sté. GERFLOR devra établir un PAQ d'exécution de l'ouvrage complet, comportant les différentes étapes chronologiques de mise en œuvre et les points de contrôle attendus ; ces dispositions devront être intégrées au plan de formation, qui présentera par ailleurs les traitements particuliers propres au système TARADOUCHE HYBRIDE.
- Le Maître d'œuvre devra s'assurer, au travers d'une réunion préalable en phase chantier, de la coordination du solier et du carreleur intervenant chacun séparément pour leur partie d'ouvrage. Les dispositions de coordination définies lors de la réunion préalable ainsi que le PAQ d'exécution établi devront être rigoureusement respectés.

### 5°) Rappel

Le demandeur devra communiquer au CSTB, au plus tard au début des travaux, une fiche d'identité de chaque chantier réalisé, précisant l'adresse du chantier, le nom des intervenants concernés, les contrôles spécifiques à réaliser et les caractéristiques principales à la réalisation.

## EN CONCLUSION

En conclusion et sous réserve de la mise en application des recommandations ci-dessus, le Comité d'Experts considère que :

- La sécurité est assurée,
- La faisabilité est réelle,
- Les désordres sont limités.

La Présidente du Comité d'Experts,

Christine GILLIOT

Le présent document comporte 4 pages et deux annexes ; il ne peut en être fait état qu'in extenso.

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3105\_V1

### ANNEXE 1

#### FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION (1)

Demander : Société GERFLOR, 43 Boulevard Garibaldi, 69170 TARARE

Définition de la technique objet de l'expérimentation : Procédé de revêtement de sol et mur TARADOUCHE HYBRIDE destiné aux pièces humides avec siphon, associant un revêtement de sol PVC et un revêtement mural en carreaux céramiques, et visant particulièrement la jonction avec continuité d'étanchéité entre les deux ouvrages de revêtements. Il associe :

- Un des revêtements de sol en PVC de la gamme GERFLOR tels que décrits et mis en œuvre dans l'Avis Technique 12/12-1629\_V5 « SYSTEME TARADOUCHE » ;
- Le procédé d'étanchéité liquide sous carrelage prêt à l'emploi « MAPELASTIC AQUADEFENSE de la Sté. MAPEI ;
- Un ouvrage de carrelage tel que décrit et mis en œuvre dans la norme NF DTU 52.2 Partie 1-1-1 pour les murs intérieurs ;
- Un profilé de finition de la gamme SCHLÜTER JOLLY ou SCHIENE ainsi que les accessoires, produits et matériaux de mise en œuvre associés décrits dans le Dossier Technique.

Domaine d'emploi : En travaux neufs et en travaux de rénovation, en fonction de la nature des supports, locaux classés au plus U4 P3 E3 C2 et au plus EB+ Collectifs, en dérogation de l'Avis Technique 12/12-1629\_V5 « SYSTEME TARADOUCHE ».

Les locaux avec joints de dilatation sont exclus.

Les supports à base de bois ne sont pas visés.

Constitution : Le système TARADOUCHE HYBRIDE se compose essentiellement :

- D'un des revêtements de sol PVC de la Sté. GERFLOR TARALAY SECURITÉ SD, ELEGANCE SD et TARALAY ULTRA+ SD, certifiés QB-UPEC, avec ou sans interposition de la sous-couche mousse TARAFOAM, et des colles, accessoires et produits de mise en œuvre associés décrits dans le Dossier Technique ;
- De carreaux céramiques ou analogues, de format supérieur à 100 cm<sup>2</sup> de surface, tels que visés dans la norme NF DTU 52.2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles » Partie 1-1-1 pour les murs intérieurs ;
- Du procédé d'étanchéité liquide sous carrelage prêt à l'emploi de la Sté. MAPEI « MAPELASTIC AQUADEFENSE et de sa bande de renfort MAPEBAND PE 120 ;
- Du primaire PRIMER G de la Sté. MAPEI lorsque requis ;
- D'un des produits de collage pour carreaux céramiques ou analogues de la Sté. MAPEI ADESILEX P9, KERAFLEX, KERAFAST, KERAPOXY ;
- D'un des produits de jointoiement KERACOLOR FF, KERACOLOR GG, ULTRACOLOR PLUS et KERAPOXY de la Sté. MAPEI ;
- D'un des profilés de finition pour carrelage décrits dans le dossier technique, adapté à l'épaisseur du carrelage et choisi dans les gammes SCHLÜTER JOLLY ou SCHLÜTER SCHIENE ;
- D'un des mastics de finition MAPESIL AC et MAPEFLEX PU 45 FT.

Mise en œuvre succincte :

- Pose du revêtement de sol PVC selon les dispositions de l'Avis Technique 12/12-1629\_V5 « SYSTEME TARADOUCHE » ; réalisation de la remontée en plinthe et des soudures de joints ;
- Application du procédé MAPELASTIC AQUADEFENSE sur toute la périphérie du local au droit de la zone de remontée en plinthe du revêtement de sol destinée à être recouverte par le carrelage, et lorsque requis (emprise de l'espace douche) en partie courante du support mural préalablement préparé, avec dans tous les cas incorporation de la bande de renfort MAPEBAND PE 120 sur le recouvrement de la remontée en plinthe ;
- Pose du carrelage sur la totalité des murs conformément à la norme NF DTU 52.2 P 1-1-1 à l'aide des produits prescrits dans le Dossier Technique et avec mise en place systématique du profilé de finition en partie basse de l'ouvrage ;
- Jointoiement des carreaux et réalisation des finitions d'étanchéité.

(1) La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro ATEx 3105\_V1 et dans le cahier des charges de conception et de mise en œuvre technique (cf. annexe 2) que le fabricant est tenu de communiquer aux utilisateurs du procédé.

Le présent document comporte 4 pages et deux annexes ; il ne peut en être fait état qu'in extenso.

**ANNEXE 2**

**CAHIER DES CHARGES DE CONCEPTION ET DE MISE EN OEUVRE**

Ce document comporte 111 pages.

***Dossier Technique ATEx cas A « TARADOUCHE HYBRIDE »***

ETABLI PAR LA SOCIÉTÉ GERFLOR

Version tenant compte des remarques formulées par le comité d'Experts

Datée du 7 avril 2023

A été enregistré au CSTB sous le n° d'ATEx 3105\_V1.

Fin du rapport

**DOSSIER TECHNIQUE**

**ATEX CAS A**

**« TARADOUCHE HYBRIDE »**



**ETABLI PAR LA SOCIETE GERFLOR  
07/04/2023**

## Présentation

Jusqu'à présent, la société GERFLOR proposait, pour les pièces humides dans les locaux classés au plus EB+ Collectifs, le « Système TARADOUCHE » composé d'un revêtement de sol et de mur à base de PVC.

Le « Système TARADOUCHE » fait l'objet d'un Avis Technique du GS12 depuis 2003 dont la dernière révision a été effectuée en 2021 (AT 12/12-1629\*V5).

Courant d'année 2018, plusieurs donneurs d'ordre (Architecte, Maître d'œuvre) nous ont sollicités pour la mise en œuvre d'un système associant un revêtement de sol PVC collé de la société GERFLOR et un revêtement céramique mural destiné aux pièces humides classées EB+ collectifs au plus. Cette demande étant principalement justifiée sur l'aspect décoratif apporté par les revêtements muraux céramiques.

La société GERFLOR a développé, en alternative au système TARADOUCHE traditionnel, le système « TARADOUCHE HYBRIDE » afin de répondre à cette demande.

Ce système est composé :

- De l'ouvrage de sol (revêtements, siphons, remontées en plinthe, produits de mise en œuvre) tel que décrit et validé dans l'Avis Technique en cours de validité ;
- Du système de protection à l'eau sous carrelage MAPELASTIC AQUADEFENSE de la société MAPEI;
- D'un revêtement mural céramique tel que décrit et mis en œuvre dans la norme NF DTU 52.2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles ».

L'objet de cette ATEx de type A est de valider la jonction entre le revêtement de sol PVC et le revêtement mural céramique par l'intermédiaire de MAPELASTIC AQUADEFENSE qui n'est pas couvert ni dans l'AT 12/12-1629\*V5, ni dans la norme NF DTU 52.2.

L'ATEx demandée est un renouvellement de l'ATEX n°2687\_V2, de type A, pour une durée de 2 ans.

# ***Dossier Technique***

---

## **1. Principe et destination**

---

### **1.1 Principe**

Le système « TARADOUCHE HYBRIDE » est composé d'un revêtement de sol PVC collé de la société GERFLOR issu du « système TARADOUCHE » et d'un revêtement céramique mural destiné aux pièces humides avec siphon (douches, salles de bains, vestiaires, ...) au plus classés EB+ collectifs en travaux neufs et en rénovation (rénovation complète du sol et du mur du local).

Ce système est composé :

- De l'ouvrage de sol (revêtements, siphons, remontées en plinthe, produits de mise en œuvre) tel que décrit et validé dans l'Avis Technique « Système TARADOUCHE » en cours de validité ;
- Du système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) MAPELASTIC AQUADEFENSE de la société MAPEI ;
- D'un revêtement mural céramique tel que décrit et mis en œuvre dans la norme NF DTU 52.2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles » ;
- D'un profilé de finition (type gamme Schlüter-Jolly ou Schlüter-Schiene ou équivalent) ;

Pour rappel, l'AT 12/12-1629\*V5 « TARADOUCHE » comprend les composants suivants :

- Les revêtements de sol vinylique flexible en lés avec armature, TARALAY SECURITE SD et TARALAY ULTRA + SD, certifiés QB UPEC ;
- Le revêtement de sol vinylique flexible en lés ELEGANCE SD certifié QB UPEC ;
- La sous-couche mousse TARAFOAM pour la version confort acoustique associée aux revêtements de sol avec armature cités ci-dessus ;
- Les siphons de sol ;
- Les formes d'appui ;
- Les produits de collage ;
- Le cordon de soudure ;
- Le Clean Corner System (traitement complémentaire optionnel des angles entrants et sortants en remontées en plinthes)

Concernant le revêtement céramique en mural, la norme NF DTU 52.2 définit les critères de choix des matériaux sur les carreaux céramiques (conformément aux dispositions de la norme NF DTU 52.2 P1-2 ), leurs formats et dimensions. Les formats de dimensions inférieures à 100cm<sup>2</sup> ne sont pas visés par le présent document. Le revêtement céramique recouvre la totalité des parois du local suivant les dispositions du §1.2.

Les produits associés à la mise en œuvre des carreaux céramiques (SPEC, produit de collage, produit de jointoiement, mastics et profilés) sont définis au §2.2 du présent document.

L'ouvrage complet (et plus particulièrement la jonction entre revêtement mural et remontée en plinthe du revêtement de sol) doit être réalisé au travers d'un lot unique pour permettre la bonne exécution de l'ouvrage complet.

## 1.2 Domaine d'emploi

Le domaine d'emploi est défini dans le CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) au § 2.3 détaillé dans les tableaux ci-dessous et précisé comme suit :

Les locaux avec joints de dilatation sont exclus.

**Tableau 1 : Locaux visés (sans joint de dilatation)**

Type de local	Classement UPEC
Douches individuelles privatives des bâtiments d'habitation et bâtiments hors hospitaliers ou assimilés	U2s P2 E2(*) C1
Douches individuelles et collectives des bâtiments hospitaliers, MAPAD et EHPAD, des bâtiments d'activités sportives et d'enseignement	U3 P3 E3 C2
Salles de bain avec baignoire des MAPAD et EHPAD et des bâtiments hospitaliers ainsi que les locaux similaires	U4 P3 E3 C2
(*) La présence d'un siphon de sol ou d'un caniveau conduit au surclassement de E2 à E3 du local	

**Tableau 2 : Supports admis en pose collée en fonction de l'exposition à l'eau du local**

Degré d'exposition à l'eau des locaux	Nature des supports		Enduit base plâtre		Cloisons en carreaux de plâtre		Cloisons en plaques de plâtre		Cloisons en carreaux de terre cuite		Enduit base ciment	béton	
			S4	S5	S8	S9	S6	S7	S11	S12	S3	S2	S1
			EB+ locaux privatifs	Hors espace douche/baignoire									
Dans espace douche/baignoire		1					5	1	2	1	1	1	
EB+ locaux collectifs							3		4	1	1	1	

	Support non visé
1	Support visé sous conditions
	Support visé en pose directe

1 : Le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'à 2m de haut par rapport à l'espace douche/baignoire (tolérance 10%) et l'ensemble de la surface carrelée est protégée par MAPELASTIC AQUADEFENSE.

2 : Support admis avec les exigences supplémentaires suivantes si le revêtement sur l'autre face de la cloison est sensible à l'eau : sur les parois à l'aplomb de l'espace douche ou de la baignoire, jusqu'à 2m de haut par rapport au fond de l'espace douche/baignoire (tolérance 10%) utilisation de MAPELASTIC AQUADEFENSE.

3 : Le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'au plafond (ou plafond suspendu) et l'ensemble de la surface carrelée est protégée par MAPELASTIC AQUADEFENSE.

4 : Support admis en pose collée directe si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau. Sinon le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'au plafond (ou plafond suspendu) et toute la surface carrelée doit être protégé par MAPELASTIC AQUADEFENSE.

5 : Support admis sans exigence complémentaire si le traitement des joints et les rebouchages sont effectués en totalité avec des produits hydrofugés conformément aux dispositions définies dans l'avis technique, sinon mettre en œuvre MAPELASTIC AQUADEFENSE + carrelage collé jusqu'à 2m de haut (tolérance 10%) par rapport au fond de l'espace douche/baignoire.

Les éléments de revêtements acceptés sont ceux définis dans le Tableau n°6 de la norme NF DTU 52.2 Partie 1-1-1 (Juin 2022) à l'exclusion des éléments dont la surface est inférieure ou égale à 100cm<sup>2</sup>.

## 2. Définition

### 2.1 Revêtements de sol PVC GERFLOR et produits associés

Se référer à l'Avis Technique en vigueur du « système TARADOUCHE » et repris ci-dessous :

#### 2.1.1 Revêtements de sol

Revêtements de sol vinyliques flexibles en lés de la Société GERFLOR certifiés QB-UPEC.

Caractéristiques d'identification : se référer aux certificats QB-UPEC en cours de validité. Cf. Tableau 3 ci-dessous).

**Tableau 3 : Caractéristiques d'identification des revêtements de sol vinyliques flexibles en lés certifiés QB-UPEC**

Designation commerciale	Classement	Épaisseur (mm)	Masse surfacique totale (g/m <sup>2</sup> )	Largeur (cm)	Longueur des lés (ml)
TARALAY SECURITE SD	U4 P3 E2/3 C2	2	2360 (UNI, ULTRA, GEO) 2500 (DESIGN)	200	20
ELEGANCE SD	U4 P3 E2/3 C2	2,4	3100	200	20
TARALAY ULTRA + SD	U4 P3 E2/3 C2	2	2400	200	20

#### 2.1.2 Sous-couche acoustique TARAFOAM

Pour la version confort acoustique du système douche : sous-couche TARAFOAM.

Type : sous couche mousse à base de PVC

**Tableau 4 : Caractéristiques techniques de la sous-couche Tarafoam**

Caractéristiques	Méthodes d'essais	Valeurs
Largeur des lés (m)	NF EN ISO 24341 (NF EN 426)	2
Longueur des rouleaux (ml)	NF EN ISO 24341 (NF EN 426)	≈ 50
Épaisseur (mm)	NF EN ISO 24346 (NF EN 428)	2 ± 0,1
Poids (g/m <sup>2</sup> )	NF EN ISO 23997 (NF EN 430)	950 ± 70
Efficacité d'isolation au bruit de choc	NF EN ISO 140-8 NF EN ISO 717-2	PV CSTB AC 16-26061333/1 ΔLw = 16 dB (Tarafoam +TL SECURITE SD) PV CSTB AC 16-26061333/2 ΔLw = 17 dB (Tarafoam +TL ULTRA Plus SD)
Poinçonnement rémanent (mm)	NF EN ISO 24343-1 (NF EN 433) (150 min)	≤ 0,20 (Tarafoam TL SECURITE SD)

### 2.13 Siphons de sol

Les modèles suivants sont préconisés et conformes à la norme NF EN 1253 :

Pour support à base de liant hydraulique :

- SIPHON VERTICAL DUSCHBRUNN (REF. 090A0001)

SIPHON HORIZONTAL FREJA (REF. 090B0001)

REHAUSSE SIPHON FLEX (REF. 090D0001)

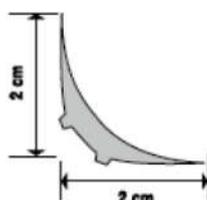
GRILLE INOX SIPHON DROP (REF. 090C0001)

COUTEAU SIPHON KNIFE 150 (REF. 090E0001)

SIPHON Gamme SITAR (SITAR H1120001 et SITARV H1130001)

### 2.14 Profilé forme d'appui pour remontée en plinthe

Forme d'appui en PVC de 20 mm (réf. 4011) de GERFLOR. Disponible en longueurs de 3 ml.



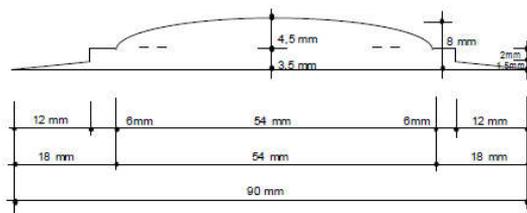
Forme d'appui 20 mm réf. 4011

### 2.15 Profilé forme d'appui pour angle mural

Forme d'appui en PVC de 12 mm (réf. CA 12) de GERFLOR.

### 2.16 Profilé de seuil

Profilé de seuil en PVC de GERFLOR (réf. 0469), adapté et soudable aux revêtements cités au §2.11 ainsi qu'au système douche en version confort acoustique (après découpe de la bavette). Disponible en longueurs de 3 ml.



Seuil de porte réf. 0469

### 2.17 Cordon de soudure

Cordon en PVC plastifié réf. CR 40, diamètre 4 mm.

### 2.18 Clean Corner System In and Out

#### Profilé In

Profilé bi-matière semi-rigide de forme triangulaire semi-rigide 100% PVC, breveté et fabriqué par GERFLOR, utilisé dans les angles rentrants sous la remontée en plinthe avec les sols GERFLOR. Sa forme permet d'améliorer l'hygiène et de faciliter l'entretien des angles internes du mur.

#### Profilé Out

Profilé bi-matière semi-rigide de forme papillon triangulaire 3D semi-rigide 100% PVC, breveté et fabriqué par GERFLOR, utilisé dans les angles sortants sous la remontée en plinthe avec les sols GERFLOR. Sa forme d'appui permet d'améliorer l'hygiène et la durabilité des angles internes du mur.

**2.19 Produits de collage**

Colles acryliques pour les revêtements de sols et pour le système Confort acoustique (cf. Tableaux 5 et 7).

Colles contacts en phase aqueuse et bandes adhésives double face pour les remontées en plinthes et les profilés (Cf. Tableau 6).

**2.2 Revêtements de mur****2.21 Carreaux céramiques**

Les carreaux céramiques ou analogues associés, nature et format, sont ceux indiqués dans le Tableau 6 de la norme NF DU 52.2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles » Partie P1-1-1 pour les murs intérieurs avec les carreaux dont la masse surfacique est inférieure ou égale à 40kg/m<sup>2</sup> mais à l'exclusion des éléments dont la surface est inférieure ou égale à 100cm<sup>2</sup>.

**2.22 Système de Protection à l'eau sous Carrelage (SPEC) et ses produits associés**

Système de Protection à l'eau sous Carrelage :

Fabricant	Désignation
MAPEI	MAPELASTIC AQUADEFENSE

**2.23 Produit de collage**

Fabricant	Désignation
MAPEI	ADESILEX P9 KERAFLEX KERAFAST KERAPOXY

**2.3 Produit de jointoiment**

Fabricant	Désignation
MAPEI	KERACOLOR FF KERACOLOR GG ULTRACOLOR PLUS KERAPOXY

**2.4 Mastics**

Fabricant	Désignation
MAPEI	MAPESIL AC MAPEFLEX PU 45 FT

**3. Principes généraux de conception des ouvrages**

Les principes généraux de conception des ouvrages sont définis dans le CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) au § 4.

**4. Supports visés****4.1 Supports en sol**

L'emplacement des siphons et la localisation des pentes nécessaires sont arrêtés avant l'exécution des travaux, par exemple lors de l'élaboration du plan de synthèse.

La nomenclature et les exigences relatives aux supports admis sont définies au § 1.1.4 de l'Avis Technique en vigueur du « Système TARADOUCHE » et repris ci-dessous ;

- Supports neufs et anciens à base de liants hydrauliques ;
- Chapes fluides à base de ciment conformes aux Règles Professionnelles (Edition Janvier 2023) ;

Les supports bois ne sont pas visés par le présent document.

#### **4.2 Supports en mural**

La nomenclature et les exigences relatives aux supports admis sont définies au §6 de la norme NF DTU 52.2 P1-1-1, complété et modifié par les dispositions du §1.2 du présent document.

---

### **5. Mise en œuvre du système**

---

La mise en œuvre de l'ouvrage de revêtement de sol intervient avant celui du revêtement mural.

La bonne exécution du système TARADOUCHE HYBRIDE est conditionnée à l'inscription de ces travaux dans un lot unique. Avant le démarrage des travaux, une réunion préalable entre les intervenants (maitre d'œuvre, solier, carreleur) devra être organisée pour rappeler le déroulement des différentes étapes de mise en œuvre (travaux sol, protection à l'eau de la paroi, traitement de la remontée en plinthe, revêtement mural) et le planning d'intervention de chaque intervenant. Sur demande, un technicien de la société GERFLOR et de la société MAPEI peuvent assister à cette réunion.

#### **5.1 Revêtement de sol**

Se référer à l'Avis Technique en vigueur du « Système TARADOUCHE » repris ci-dessous :

##### **5.11 Conditions préalables à la pose**

###### **5.111 Stockage des matériaux**

Se référer au §7.4.1.1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

Le revêtement doit être entreposé durant les 48 heures précédant la pose dans des locaux clos aérés et sécurisés, à l'abri de l'humidité et à une température ambiante supérieure ou égale à 15°C.

###### **5.112 Conditions de température et d'hygrométrie** **Température ambiante**

La température ambiante minimale du local doit être de + 15 °C pour la pose des lés de revêtement de sol.

Pour l'emploi des colles, la plage de température est de +15 °C à +30 °C.

Pour les rubans adhésifs « colles sèches », la température doit être comprise entre +15 °C à +30 °C.

###### **Température des supports en sol**

Se référer au §7.4.12 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781)

##### **5.12 Mise en œuvre du revêtement de sol sans sous-couche**

Les dispositions générales et particulières de la pose du revêtement sont reprises aux §7.42 et 7.43 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n°3781) complétées comme ci-après.

###### **5.121 Préparation des angles sol / mur**

###### *5.1211 Préparation pour finition de remontée en plinthe*

Forme d'appui conseillée mais non obligatoire sauf dans le cas d'une finition avec le système Clean Corner System et double pose en association avec la sous-couche acoustique.

Mise en place par double encollage ou à l'aide d'une bande adhésive double face de la forme d'appui 20 mm (réf.4011).

###### *5.1212 Clean Corner System*

Il s'agit d'une solution alternative à la préparation des angles pour la finition par remontée du revêtement en plinthes.

La mise en œuvre de ce système nécessite une formation spécifique délivrée par la société GERFLOR dans son centre de formation (Tarare, 69).

Mise en place dans l'angle rentrant du profilé Clean Corner System profile IN, défini au § 2.10, sous la remontée en plinthe. (Voir Figure 3a)

Mise en place dans l'angle sortant du profilé Clean Corner System profile OUT, défini au § 2.10, sous la remontée en plinthe. (Voir Figure 3b)

#### 5.122 Calepinage et préparation des lés

Veiller lors du calepinage des lés à ce que les éventuelles soudures soient au moins à 50 cm du bord extérieur du siphon.

#### 5.123 Collage du revêtement de sol

Il a lieu 24 heures après la mise en place des lés.

Le fabricant du revêtement préconise les colles acryliques figurant dans le Tableau 5 ci-dessous, employées en simple encollage à raison de 300 à 350 g/m<sup>2</sup> environ, déposées à la spatule dentée (type A2 selon recommandations TKB :

**Tableau 5 - Préconisation des colles pour le revêtement de sol**

Fabricant	Désignations
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 TECHNIC
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 HQT
SIKA	SIKABOND 135 PVC FLOOR
SIKA	SIKABOND 150 PREMIUM FLOOR
BOSTIK / MANG	POLYMANG SM
BOSTIK / MANG	TECHNIMANG
BOSTIK / MANG	PLASTIMANG
BOSTIK / SADER	SADERTAC V6
BOSTIK / SADER	SADERTECH V8
BOSTIK / SADER	SADERFIX T3
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A800 PREMIUM
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A300 MULTI FLOOR
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A200 MULTI VINYL
H.B. FULLER	TEC 522
H.B. FULLER	TEC 540
THOMSIT	THOMSIT K 188 E
MAPEI	ULTRA BOND ECO 370
MAPEI	ULTRA BOND ECO V4 SP
SIKA / PAREXGROUP	915 LANKOCRYL PLUS
SIKA / PAREXGROUP	932 LANKOCRYL MAX
UZIN	KE 2000 S
UZIN	KE 28

#### 5.124 Application des lés

Replier les lés par moitié. Encoller le support et appliquer le revêtement.

Replier les secondes moitiés et procéder de même, en laissant un jeu de 1 mm.

Ne pas faire chevaucher deux films de colle à la reprise d'encollage.

#### 5.125 Marouflage

Marouflage manuel soigné lors de la mise en place pour assurer un bon transfert du film de colle.

Important : proscrire toute circulation pendant 24 heures après la pose, de même que tout aménagement ou mise en place de mobilier.

### 5.126 Raccordement du revêtement de sol au siphon

Cf. Figures 7, 8, 9, 10 et 11) en fin de dossier

- Dérouler et coller les revêtements de sol Gerflor.
- Disposer les lés bord à bord de façon à ce que les soudures se trouvent à plus de 50 cm du siphon.
- Tracer le cercle de coupe à l'intérieur de la bride positionnée au-dessus du trou.
- Couper le revêtement.
- Chauffer le lé avec un chalumeau ou un décapeur.
- Installer la bride de serrage.

### 5.127 Traitement des rives

Par remontée en plinthe sur une hauteur de 13cm minimum (cf. Figure 4 en fin de Dossier Technique), collée à l'aide de la colle contact ou d'une bande adhésive double face définie au tableau 6 ci-dessous :

**Tableau 6 – Colles adaptées au traitement des rives**

Nature	Fabricants	Désignations
Colle contact	UZIN	WK 222
	MAPEI	ULTRABOND ECO CONTACT
	SIKA / CEGECOL	CEGE 100 CONTACT+
Bandes adhésives	SIKA / CEGECOL	CEGETACK 25/50/85
	SIKA / PAREXGROUP	940 LANKO CONTACT 25/50/85
	MAPEI	MAPECONTACT PLINTHE
	BOSTIK	BOSTIK ROLL 25/50/85
	HB FULLER	SDB 50/85
	UZIN	REMUR

### 5.128 Traitement des joints

Soudure à chaud obligatoire (24 h minimum après collage). Pas de soudure à moins de 50 cm du bord extérieur du siphon.

- Chanfreinage :

Le chanfreinage permet d'ouvrir et de régulariser le joint, de supprimer les éventuelles traces de colle qui peuvent nuire à la qualité de la soudure. Il est réalisé avec un outillage approprié (voir ci-dessous).

Il faut chanfreiner l'épaisseur du revêtement diminuée d'environ 0,3 mm.



- Soudure du revêtement de sol avec le cordon GERFLOR réf. CR40 :

Elle se fait à l'aide d'un chalumeau de type LEISTER avec variateur à air chaud équipé d'une buse en sortie.

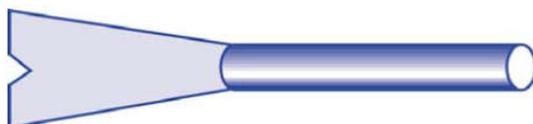
La soudure avec la buse rapide ( $\phi$  5 mm) est également possible.

Pour tout type de matériel de soudure, suivre les prescriptions du fabricant.

- Arasage :

Cette opération doit être réalisée après refroidissement du cordon avec :

- soit une gouge d'arasage ;
- soit une spatule à mastiquer souple affûtée au milieu.



*Exemple d'outil d'arasage*

### **5.129 Traitement des transitions avec le revêtement de sol du local adjacent**

#### *6.4291 Revêtement de la pièce adjacente en PVC*

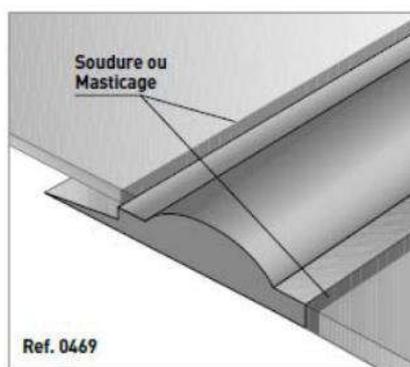
Se référer au §7.4.3.1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

- Jonction par soudure :

Cas général : soudure à chaud du revêtement de la pièce adjacente et du revêtement de la douche / salle de bains.

- Jonction par profilé soudable :

Mise en place du profilé de seuil (réf. 0469 de GERFLOR) : soudure à chaud du revêtement de la douche / salle de bains et du revêtement de la pièce adjacente de chaque côté du seuil (cf. figure ci-dessous + figure 5 en fin de Dossier Technique).



#### *6.4292 Revêtements de la pièce adjacente de type autre que PVC*

Se référer au §7.4.3.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

- Mise en place du profilé de seuil (réf. 0469 de GERFLOR) : soudure à chaud du revêtement douche et masticage du revêtement non soudable de la pièce adjacente avec mastic MS polymère (Cf. schéma de principe ci-dessus).
- Mise en place d'une barre de seuil à recouvrement (type seuil à visser de la Société ROMUS) et masticage avec mastic MS polymère.

### 5.13 Mise en œuvre du système douche confort (avec sous-couche)

#### 5.131 Pose de la sous-couche TARAFOAM

Se référer au §7.422 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

Collage de la sous-couche à l'aide d'une colle acrylique en émulsion (Cf. Tableau 7) dans les conditions décrites au § 5.132.

#### 5.132 Pose du revêtement SD

Collage du revêtement SD sur la sous-couche à l'aide d'une colle acrylique compact/compact à raison de 200 à 250 g/m<sup>2</sup> avec la spatule type A5 (TKB), puis écrasement des sillons de colle avec un rouleau à poils mi-longs (respecter impérativement le temps de gommage pour ce type de collage).

**Tableau 7 - Préconisation des colles pour le collage des revêtements SD sur la sous-couche TARAFOAM**

Fabricants	Désignations
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 TECHNIC
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 HQT
SIKA	SIKABOND 135 PVC FLOOR
SIKA	SIKABOND 150 PREMIUM FLOOR
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A800 PREMIUM
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A300 MULTI FLOOR
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A200 MULTI VINYL
BOSTIK / MANG	POLYMANG SM
BOSTIK / MANG	TECHNIMANG
BOSTIK / MANG	PLASTIMANG
BOSTIK / SADER	SADERTECH V8
BOSTIK / SADER	SADERTAC V6
BOSTIK / SADER	SADERFIX T3
H.B. FULLER	TEC 522
H.B. FULLER	TEC 540
THOMSIT	THOMSIT K 188 E
MAPEI	ULTRA BOND ECO 370
MAPEI	ULTRA BOND ECO V4 SP
SIKA / PAREXGROUP	915 LANKOCRYL PLUS
SIKA / PAREXGROUP	932 LANKOCRYL MAX
UZIN	KE 2000 S

*Mise en œuvre du revêtement selon le principe de mise en œuvre du « Système Taradouche ».*

### 5.2 Revêtement de mur

Le revêtement mural est mis en œuvre une fois l'ouvrage de revêtement de sol terminé.

#### 5.21 Conditions préalables à la pose

La température du support et la température ambiante doivent être supérieures à 5 °C.

Sauf précaution préalable, la pose ne doit pas être faite sur un support chaud (c'est-à-dire dont la température est supérieure à 30 °C), ni sous forte chaleur ambiante (supérieure ou égale à 35 °C).

Le revêtement de sol devra être protégé avant l'intervention sur les parois verticales.

#### 5.22 Mise en œuvre du SPEC sur le support vertical (lorsque requis)

Il convient de se conformer au Tableau 2 du paragraphe 1.2 du présent document qui définit, selon la nature des locaux, de la paroi ainsi que la zone à traiter dans le local, les conditions d'application du SPEC sur la paroi verticale.

### 5.221 Primairisation des supports

Les supports nécessitant l'application d'un primaire avant application du SPEC sont les suivants :

- Supports à parement à base de plâtre

Application au rouleau à raison de 150 à 200 g/m<sup>2</sup>.

Fabricant	Désignation
MAPEI	PRIMER G

### 5.23 Raccordement sol-mur

MAPELASTIC AQUADEFENSE doit venir en recouvrement de la remontée en plinthe sur au moins 4 cm.

Dans un premier temps, appliquer un adhésif de protection sur la remontée en plinthe pour délimiter la surface destinée à recevoir MAPELASTIC AQUADEFENSE.

Passer un papier de verre (grain 120 par exemple) sur la surface de la remontée en plinthe destinée à être recouverte pour rayer la surface afin d'améliorer l'adhérence.

Ensuite, application d'une 1<sup>ère</sup> passe au rouleau à raison de 500 g/m<sup>2</sup> dans laquelle est marouflée la bande d'étanchéité MAPEBAND PE 120 à la jonction support mural – remontée en plinthe du revêtement PVC (voir schéma 5.24).



1<sup>ère</sup> passe et application des bandes pour étanchéité sur PVC / partie pleine

La bande d'étanchéité MAPEBAND PE 120 est plaquée à l'aide de la face lisse d'une taloche à plat, en prenant soin d'éviter les plis.

Puis elle est recouverte par la 2<sup>ème</sup> passe de MAPELASTIC AQUADEFENSE à raison de 500g/m<sup>2</sup> (1h mini à 20°C et ne doit pas excéder 48h).

### 5.24 Application MAPELASTIC AQUADEFENSE

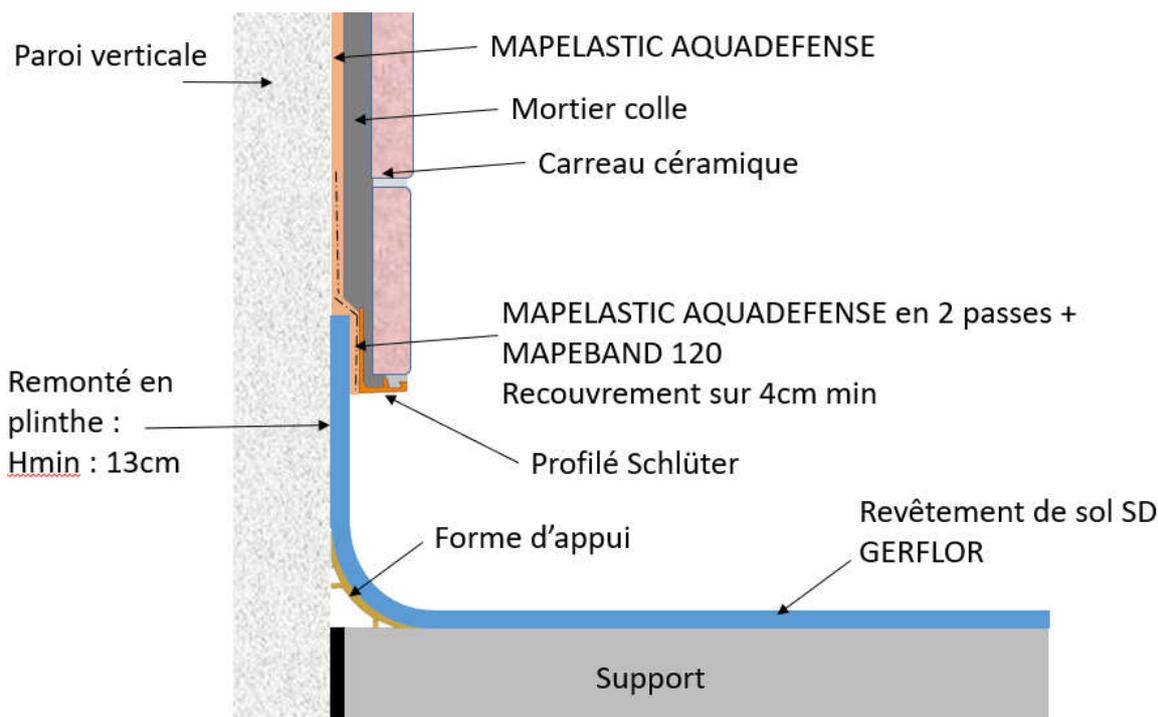
La totalité des parois de la pièce doit être recouverte par le carrelage et MAPELASTIC AQUADEFENSE doit être appliqué à minima sur la totalité des parois sur l'emprise de la zone de douche (Cf Tableau 2 §1.2 du présent document).

Application de MAPELASTIC AQUADEFENSE de la société MAPEI au rouleau en deux passes de 500 g/m<sup>2</sup>/passe.

Délai entre passe : 1h mini à 20°C et ne doit pas excéder 48h.

Attendre 4h minimum avant le recouvrement par le carrelage.

Figure 1 : Recouvrement remontée en plinthe



## 5.25 Traitement des points singuliers

### 5.251 Canalisation traversante

Le tuyau ou son fourreau s'il existe doit déborder de 1cm au moins du nu de la paroi.

MAPELASTIC AQUADEFENSE est appliqué jusqu'au tuyau ou au fourreau en continuité avec la partie courante. Une platine préfabriquée ou un morceau de bande d'étanchéité MAPEBAND PE 120 découpé au format et troué en son centre est apposé autour du fourreau et noyé dans la résine.

Lors de la pose du carrelage, un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage (colle et carreau) et le tuyau (ou fourreau). L'espace est rempli au mastic.

### 5.252 Huisseries

Au mur, un joint mastic doit être réalisé le long de l'huissierie avec un mastic.

### 5.253 Equipement sanitaire suspendu

Dans le cas de la mise en œuvre d'une cuvette WC suspendue, son installation et son montage final sont à la charge de l'entreprise de plomberie. Il appartient à la Maîtrise d'œuvre de s'assurer de la conformité du bâti-support de cuvette et de la constitution de la paroi destinée à recevoir la cuvette par rapport aux spécifications des fabricants de ces éléments (rigidité, épaisseur et tenue mécanique), afin d'éviter en exploitation tout mouvement de celle-ci induit par les charges d'utilisation de l'appareil, qui pourraient à terme provoquer des désordres au niveau du revêtement mural.

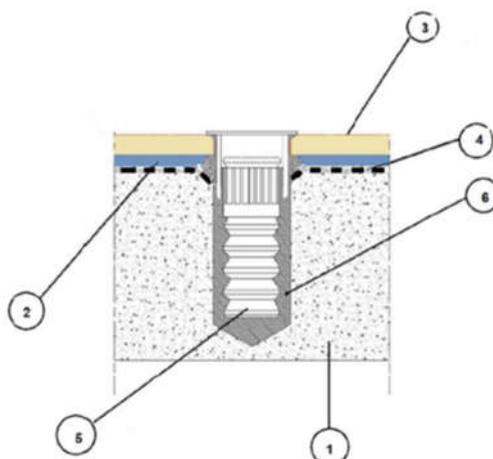
En outre, les dispositions nécessaires devront être prévues le cas échéant pour s'assurer que toute la surface d'appui de la cuvette WC soit en contact avec le revêtement carrelé et que l'évacuation et les fixations doivent être positionnées à une hauteur minimale de 20cm par rapport à la surface du revêtement de sol afin d'être situées au-dessus du raccordement des deux revêtements.

### 5.254 Fixation murale et percement

La fixation murale d'équipements sanitaires ou d'autres objets ne doit pas nuire à la continuité du système Mapelastic Aquadefense.

## TARADOUCHE HYBRIDE

La fixation sera réalisée par scellement après la mise en œuvre de Mapelastic Aquadefense à l'aide de Mapefix EP385 comme défini dans le schéma ci-dessous.



- 1 : Support mural
- 2 : Mortier colle
- 3 : Revêtement céramique
- 4 : Mapelastic Aquadefense
- 5 : Douille de fixation
- 6 : Résine de scellement

### 5.26 Pose du carrelage

Le jointoiement et le collage avec des mortiers à base de ciment sont réalisés dans les conditions de température (y compris du support) comprises entre +5°C et +30°C.

La pose des revêtements céramiques intervient au minimum 4h après la mise en œuvre du MAPELASTIC AQUADEFENSE.

Se référer au §7.3 de la norme NF DTU 52.2 P1-1-1.

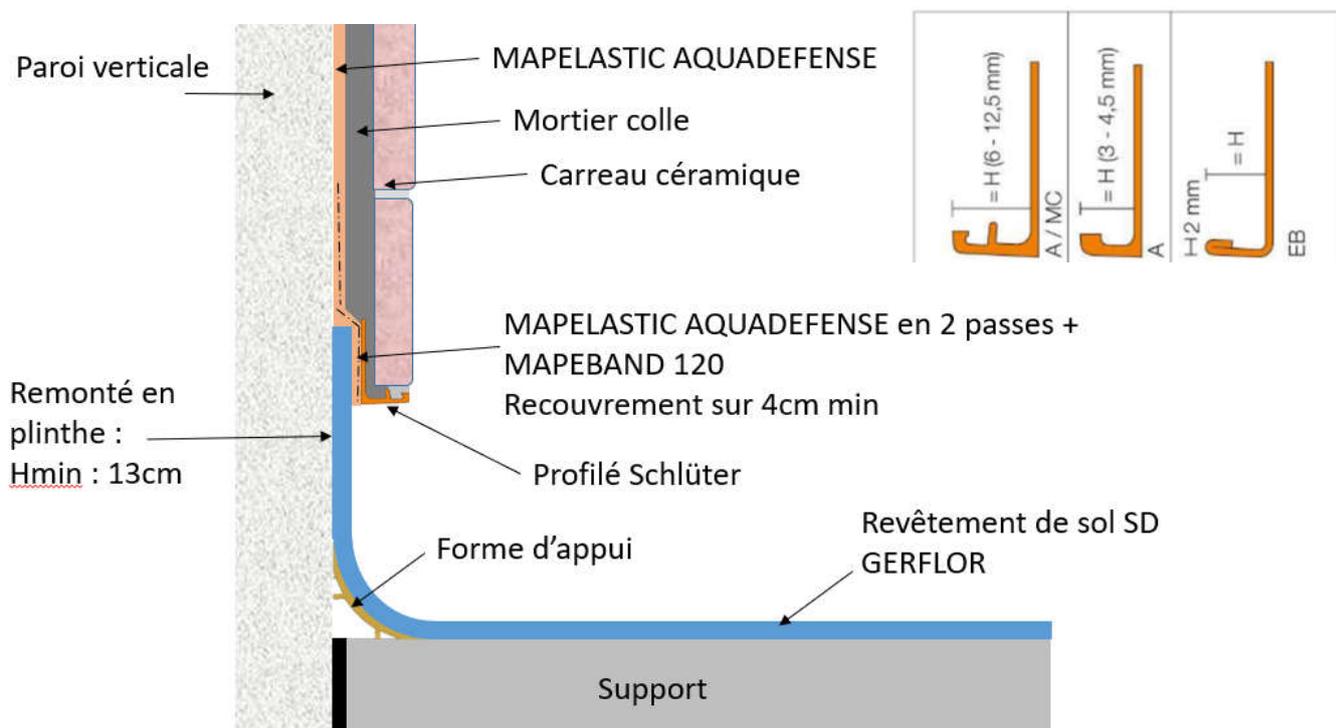
La pose de la première rangée du revêtement céramique peut être effectuée à l'aide de vérins de positionnement et d'une règle en aluminium (voir photos ci-dessous). Les vérins de positionnement peuvent être remplacés par une pile de revêtement céramique (ou toute cale stable adaptée pour cet emploi) positionnés à la bonne hauteur pour le démarrage de la première rangée. Néanmoins, cette alternative sera moins précise que les vérins de positionnement.



réf 1112 – Société RAIMONDI

## TARADOUCHE HYBRIDE

Un profilé de finition (type gamme Schlüter-Jolly ou Schlüter-Schiene ou équivalent) est systématiquement installé avant la pose de la première rangée du revêtement céramique (voir schéma ci-dessous). Le profilé de finition est collé à l'aide du mortier colle utilisé pour le revêtement céramique. Il ne doit pas être fixé mécaniquement sur la paroi.



Le jointoiment des carreaux intervient au plus tôt 24h après le collage.

### 5.27 Contrôle d'exécution

Il devra être procédé à des autocontrôles au cours des différentes phases de travaux ainsi que sur l'ouvrage fini (notamment en ce qui concerne le traitement des points singuliers et des finitions) conformément aux dispositions ci-après. Les résultats de contrôles font l'objet d'un enregistrement.

Chacune des entreprises intervenant dans la mise en œuvre doit au moins s'engager, au travers d'un Plan Qualité, à :

- déclarer par écrit tout chantier au titulaire de l'ATEX,
- disposer du personnel formé dans la mise en œuvre de chacun des composants du système TARADOUCHE HYBRIDE,
- disposer du matériel nécessaire au contrôle du support et des conditions de chantier,
- effectuer, pour chaque chantier réalisé, les contrôles prévus pour la technique considérée.
- consigner par écrit, et pour chaque chantier réalisé, les informations et les résultats de contrôles le caractérisant : noms des intervenants, résultats des vérifications et des contrôles réalisés sur le chantier.

En outre, l'entreprise doit s'engager, au travers du Plan d'Assurance Qualité, à réaliser, pour chaque chantier réalisé, au moins chacun des contrôles définis ci-après.

#### 5.271 Contrôles du support

Une réception du support doit être réalisée pour statuer sur sa conformité et sur les éventuels travaux préparatoires à réaliser.

Voir Annexe 1 pour les supports à base de liants hydrauliques destinés à recevoir le revêtement de sol.

Voir Annexe 2 pour les supports verticaux

### 5.272 Contrôles des conditions de chantier

Avant chaque intervention, un contrôle de la température ambiante et celle du support sera effectué. Le point de rosée et l'hygrométrie ambiante sera également relevé.

### 5.273 Contrôles de réception de l'ouvrage de revêtement de sol

Les points suivants seront contrôlés :

- Traitement des joints entre lés (vérification visuelle de la qualité des soudures, absence de soudure traversant un siphon)
- Traitement des angles rentrants et sortants
- Traitement des points singuliers en conformité avec le présent Dossier Technique

### 5.274 Contrôles de réception de l'ouvrage mural

Les points suivants seront contrôlés :

- Quantités consommées pour chacune des couches (SPEC, mortier colle)
- Traitement du raccordement avec la remontée en plinthe du revêtement de sol (préalablement protégé)
- Traitement des points singuliers en conformité avec le présent Dossier Technique (angles sortants, rentrants, percements, fixations)

---

## 6. Mise en service

Se référer au §8.1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n°3781).

---

## 7. Entretien – Utilisation

Se référer au § 8.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) et aux fiches d'entretien GERFLOR pour le revêtement de sol complétées par le tableau 8 ci-dessous.

**Tableau 8 : Entretien - Utilisation**

Locaux humides	Mise en service	Protection	Entretien journalier	Entretien hebdomadaire ou mensuel
Revêtement de sol	Décapage avec balai-brosse.	Non	Balayage humide avec détergent neutre	Nettoyage au balai brosse avec détergent neutre. Essuyage à la serpillière.
Siphon	Démontage et nettoyage complet de l'intérieur et de la grille avec détergent neutre. Rinçage.	Non	Nettoyage de la grille avec détergent neutre	Nettoyage complet avec détergent neutre. Rinçage.

---

## 8. Assistance technique

### 8.1 Formation solier : stage avec attestation individuelle

La Société GERFLOR organise dans son Techno-centre des stages (théorie et pratique du « Système TARADOUCHE ») de 35 heures, validés par une attestation. Le programme de formation porte notamment sur les aspects suivants :

- Présentation des composants du système ;
- Réception et préparation des supports sol, avec siphon adapté ;
- Mise en œuvre du revêtement de sol ;
- Mise en œuvre des points singuliers, remontées en plinthe, angles muraux, raccordement au siphon ;
- Mise en œuvre du Clean Corner System ;
- Réalisation des soudures de joints et finitions.
- Particularités du système Taradouche Hybride (points particuliers, plan assurance qualité chantier)

**8.2 Assistance à la négociation des marchés**

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux en charge du lot Revêtements de sol.

La Société MAPEI est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux en charge du lot Revêtements muraux.

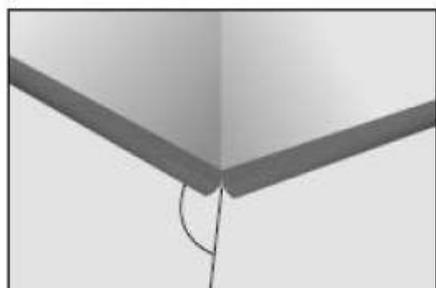
**8.3 Assistance lors du chantier**

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise titulaire du lot Revêtements de sol lors du démarrage du chantier si ces dernières lui en font la demande.

La Société MAPEI est en mesure d'assister l'entreprise titulaire du lot Revêtements muraux lors du démarrage du chantier si ces dernières lui en font la demande.

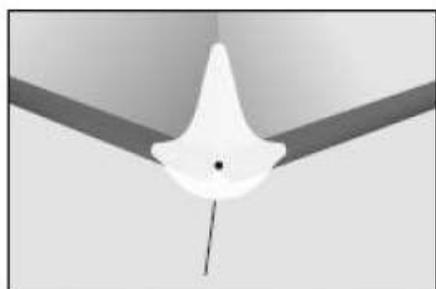
Un technicien de la société GERFLOR et de la société MAPEI assisteront les entreprises en charge respectivement du lot Revêtements de sol et Revêtement de mur au démarrage de leur premier chantier.

## FIGURES DU DOSSIER TECHNIQUE



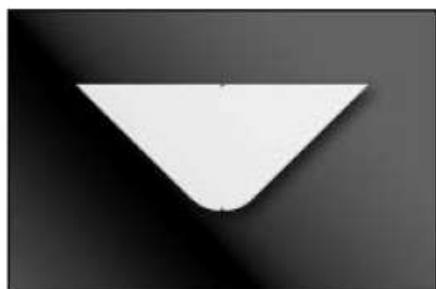
1

- Tracer un trait au milieu de l'angle au sol.
- Positionner les formes d'appuis jusqu'à l'angle.



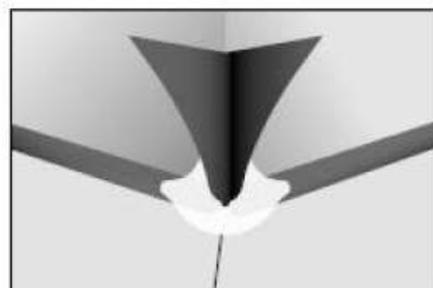
2

- Positionner l'angle sortant [Profil OUT - OSBR] dans l'angle mur.



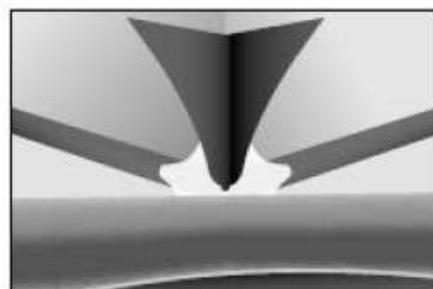
3

- Découper une pièce d'angle sortant dans un morceau du revêtement à l'aide du gabarit (OSBT).
- Repérer l'axe de la pièce à l'aide des encoches.



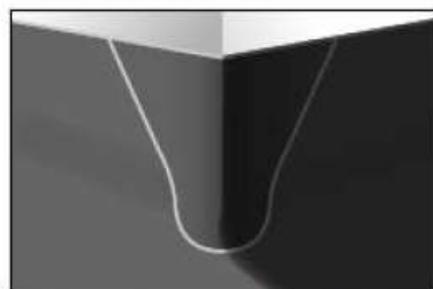
4

- Encoller et positionner la pièce en s'alignant sur le repère de l'angle sortant et l'arête du mur.
- Partie basse de la découpe aux trois quart de l'angle sortant ou au niveau du point.



5

- Rabattre le matériau.
- Découper autour de la pièce en laissant un espace de 1 mm.

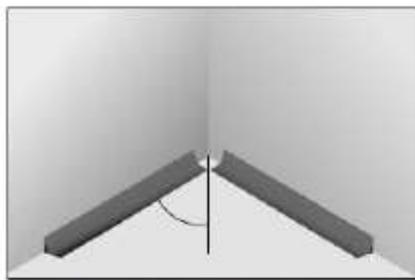


6

- Chanfreiner, souder au cordon CR40 avec la buse « Rapid Ultra ».
- Agrafer après refroidissement du cordon.

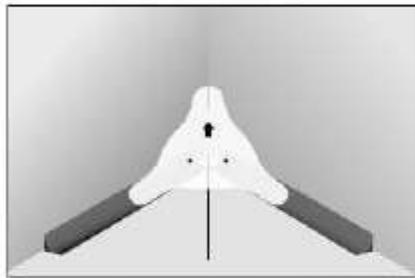
Figure 3a : Clean Corner System : solution alternative pour remontée en plinthe

## TARADOUCHE HYBRIDE



1

- Tracer un trait au milieu de l'angle au sol.
- Positionner les formes d'appuis dans l'angle.



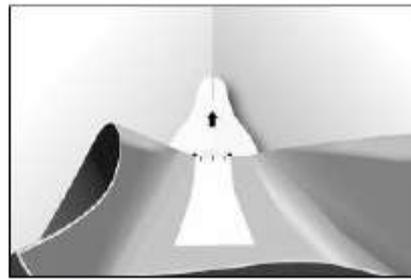
2

- Encoller et positionner l'angle rentrant (Profil IN - 0585), les 2 traits alignés dans l'angle du mur et au sol sur le trait.



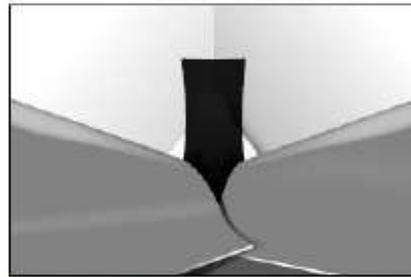
3

- Gabarit de découpe angle rentrant 005871.
- R 30 / 38 pour forme d'appui de 30 ou 38.
- R 20 pour forme d'appui de 20.



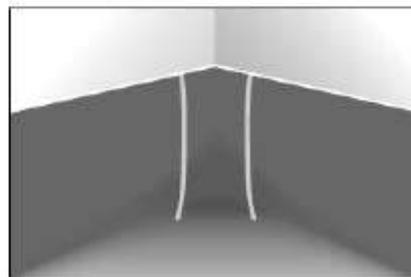
4

- Pour la R 30/38, plier le revêtement pour l'aligner sur les repères (2 points) de l'angle rentrant.
- Positionner le gabarit entre les 2 points et tracer autour du gabarit avant de découper le matériau.
- Pour la R 20, plier le revêtement pour l'aligner sur les repères. Décaler le gabarit à droite, positionner l'encoche R 20 sur le repère.
- Tracer le long du gabarit.
- Faire la même chose à gauche.
- Découper le matériau.



5

- Encoller en colle acrylique et positionner la partie découpée dans l'angle.
- Bien maroufler la pièce.
- Ne pas utiliser de colle solvantée (type polychloroprène).



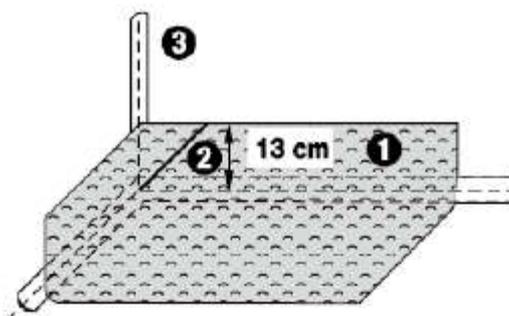
6

- Rabattre le matériau.
- Découper la partie droite et gauche du revêtement en laissant un espace de 1 mm.
- Chanfreiner, souder au cordon CR40 avec la buse « Rapid Ultra ».
- Agrafer après refroidissement du cordon.

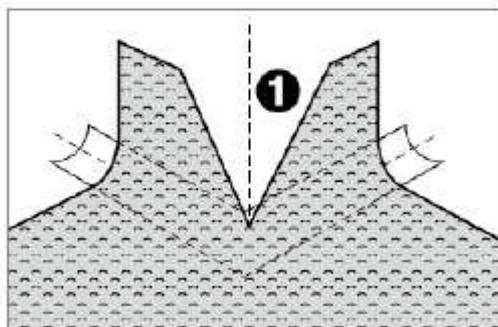
Figure 3b : Clean Corner System : solution alternative pour remontée en plinthe

## TARADOUCHE HYBRIDE

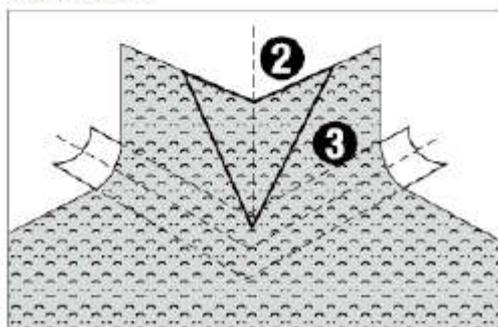
### ANGLE RENTRANT



- Collage du revêtement en remontée plinthe de 13 cm.  
2. Découpe du revêtement à 45° et soudure du cordon CR 40.  
3. Angle MUR : mise en place par double encollage du cordon CA 12 sur toute la hauteur à partir de la remontée en plinthe.



### ANGLE SORTANT



- 1- Coupe du revêtement jusqu'à mi-hauteur de la forme d'appui.  
2- Apport d'une pièce de revêtement.  
3- Soudure du cordon CR 40 et arasement.

**Figure 4 : traitement de la remontée en plinthe**

TARADOUCHE HYBRIDE

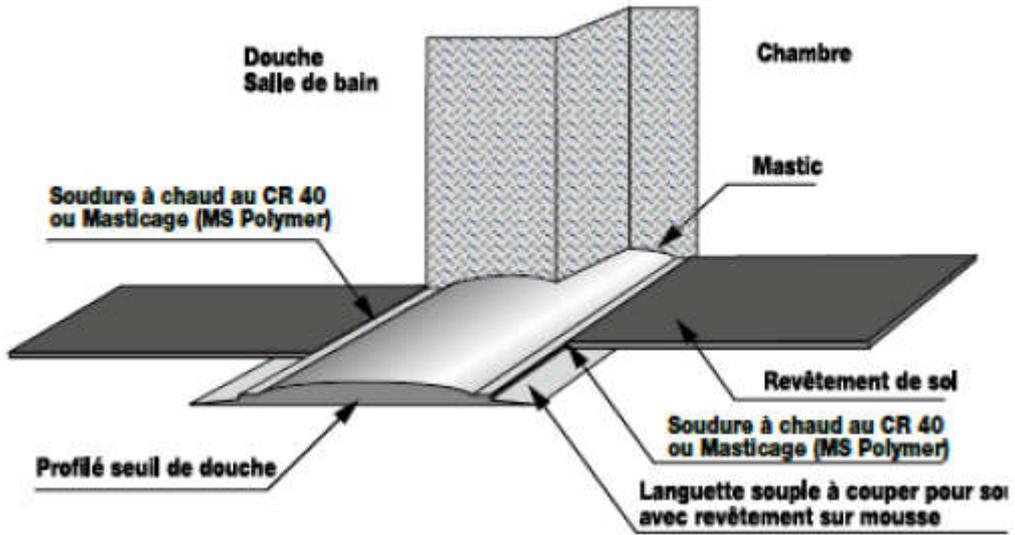


Figure 5 : Traitement de la jonction douche / chambre

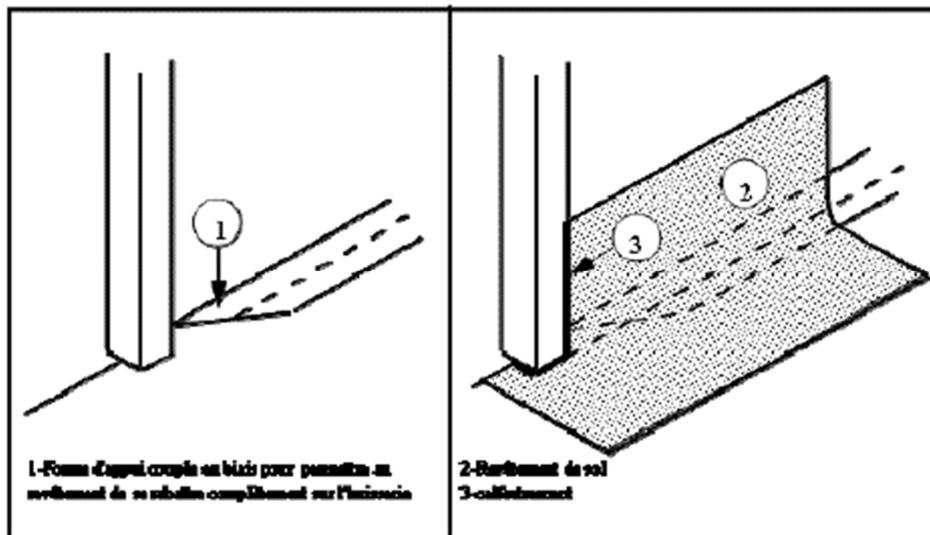


Figure 6 : Angle sol/mur avec forme d'appui

## TARADOUCHE HYBRIDE

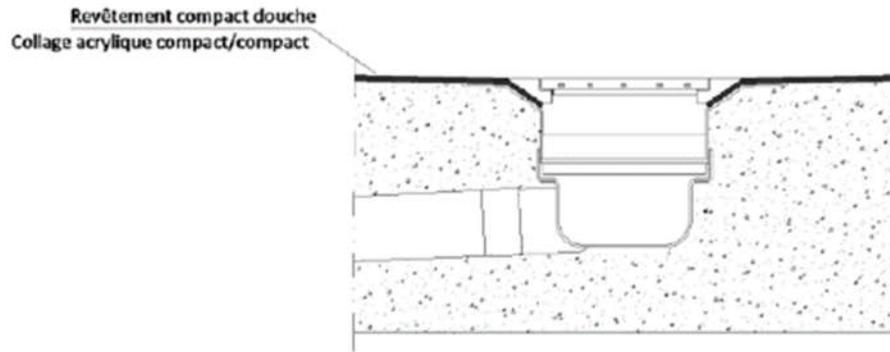


Figure 7 : Implantation d'un siphon dans une dalle béton (enduit de sol non représenté)

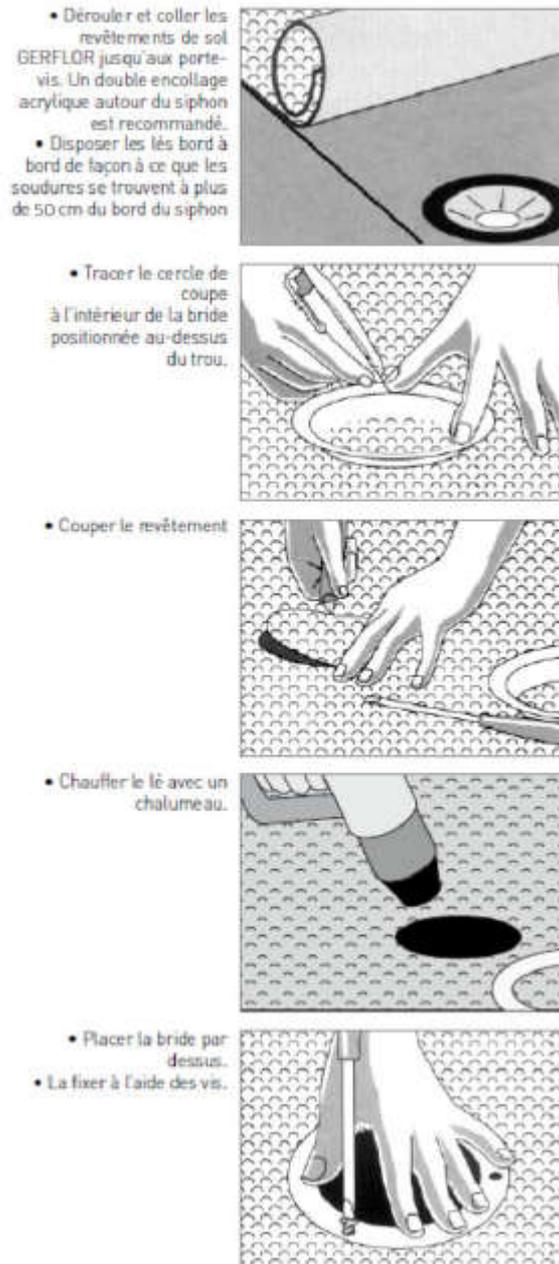
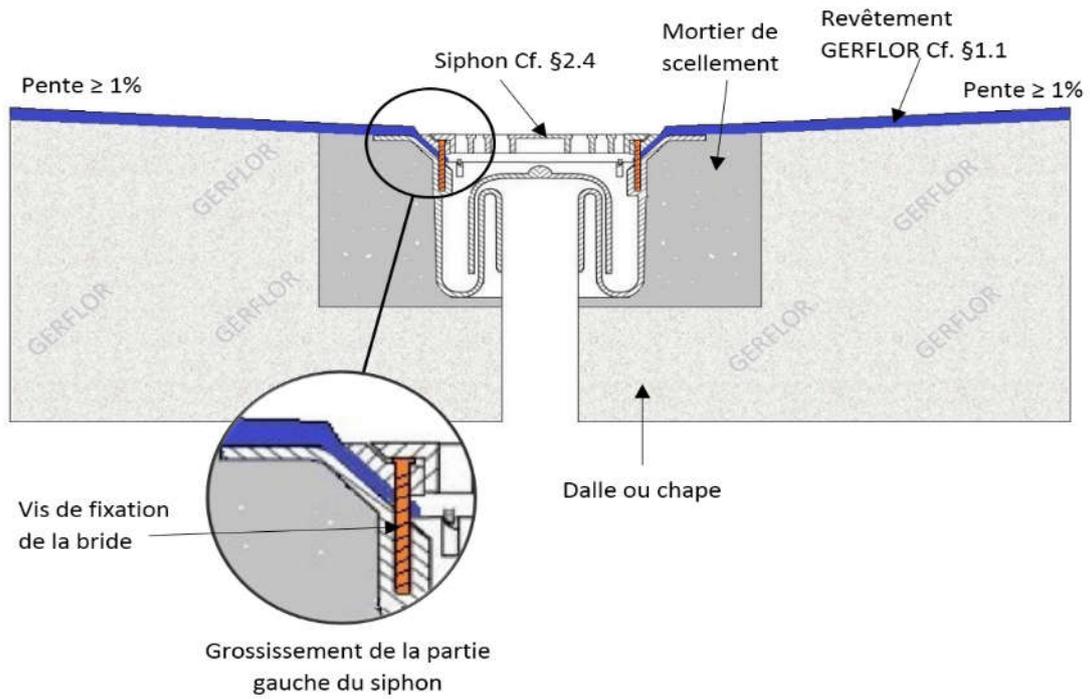
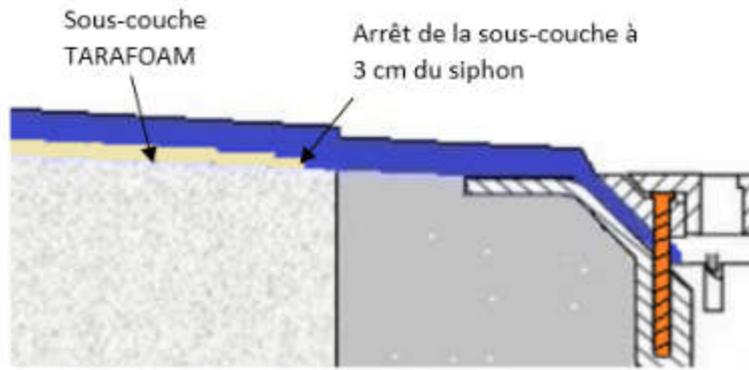


Figure 8 : Raccordement du revêtement de sol au siphon

## TARADOUCHE HYBRIDE



**Figure 9 : Exemple de traitement de raccordement au siphon sur chape ou dalle adhérente à base de liants hydrauliques (enduit non représenté)**



**Figure 10 : Exemple de traitement de raccordement au siphon sur chape ou dalle adhérente à base de liants hydrauliques avec sous-couche TARAFoam (Arrêt de la sous-couche à 3 cm du siphon – enduit non représenté)**

TARADOUCHE HYBRIDE

**ANNEXE 1 : RECONNAISSANCE DES SUPPORTS A BASE DE LIANTS HYDRAULIQUES**

Système douche - Reconnaissance des supports à base de liants hydrauliques					
Entreprise : .....			Date .....		
Nom, référence et adresse du chantier : .....					
Localisation des contrôles (voir plan(s) à joindre) .....					
Clos et couvert <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non, Température ambiante ..... °C, Cloisons <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non,					
Propreté des sols <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non.					
Contrôles à établir selon les méthodes d'essais définies dans le NF DTU 53.12					
Nombre de contrôles à effectuer :					
– Minimum 1 par niveau et par phase d'exécution des supports pour les points 1, 3, 4, 5 ;					
– 1 par douche pour les points 2, 6 et 7.					
<b>1 - Taux d'humidité du support : méthode de la bombe au carbure</b> (à l'endroit le plus épais et à la mi-épaisseur pour la chape)					
Résultats et valeurs :	n° 1 <input type="checkbox"/> C : ..... % <input type="checkbox"/> NC	n° 2 <input type="checkbox"/> C : ..... % <input type="checkbox"/> NC	n° 3 <input type="checkbox"/> C : ..... % <input type="checkbox"/> NC	n° 4 <input type="checkbox"/> C : ..... % <input type="checkbox"/> NC	n° 5 <input type="checkbox"/> C : ..... % <input type="checkbox"/> NC
<b>2 - Relevé des fissures : situation, diagnostics, largeurs</b> ..... ..... Décisions : ..... .....					
<b>3 - Cohésion de surface</b>					
Résultats et valeurs :	n° 1 <input type="checkbox"/> C : ..... % <input type="checkbox"/> NC	n° 2 <input type="checkbox"/> C : ..... % <input type="checkbox"/> NC	n° 3 <input type="checkbox"/> C : ..... % <input type="checkbox"/> NC	n° 4 <input type="checkbox"/> C : ..... % <input type="checkbox"/> NC	n° 5 <input type="checkbox"/> C : ..... % <input type="checkbox"/> NC
<b>4 - Porosité</b> Résultats : <input type="checkbox"/> Support normalement poreux <input type="checkbox"/> Support très poreux <input type="checkbox"/> Support fermé					
<b>5 - Respect de la pente</b> Résultats : <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC					
<b>6 - Implantation du siphon</b> Niveau dalle béton finie : <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC Distance bord / parois verticales > 30 cm (ou au moins 40 cm axe / parois) : <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC					
Légende : <input type="checkbox"/> C = Conforme <input type="checkbox"/> NC = Non conforme					

**ANNEXE 2 : RECONNAISSANCE DES SUPPORTS MURAUX**

Système douche - Reconnaissance des supports muraux	
Entreprise : .....	Date .....
Nom, référence et adresse du chantier : .....	
Localisation des contrôles (voir plan(s) à joindre) .....	
Clos et couvert <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non, Température ambiante ..... °C	
Contrôles à établir selon les méthodes d'essais définies dans la NF P 72-203-1-1 (DTU 25.41) et NF P 74-204-1 (DTU 59.4).	
Nombre de contrôles à effectuer :	
- Minimum : chaque local pour les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9	
<b>1 - Aspect de surface</b>	
Après traitement des joints et ragréage local (tête de vis, rebouchage superficiel)	
Présence de pulvérulence <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC	
Présence de trou. <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC	
<b>2 - Planéité locale</b>	
2 mm sous la règle de 0,20 m : <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC	
<b>3 - Planéité générale (y compris rectitude aux angles)</b>	
5 mm sous la règle de 2 m : <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC	
<b>4 - Horizontalité</b>	
L'écart de niveau avec le plan de référence doit être inférieur à 3 mm/m sans dépasser 2 cm.	
<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC	
<b>5 - Aplomb (y compris aux angles)</b>	
5 mm mesurée sur 2,5 m : <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC	
<b>6 - Humidité (pour les enduits en plâtre projeté en rénovation)</b>	
Humidimètre à pointes : <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC	
Légende : <input type="checkbox"/> C = Conforme <input type="checkbox"/> NC = Non conforme	